

DECLARATION PORTANT SUR LE CHOIX DU NOM DE FAMILLE

Déclaration à remettre lors de la déclaration de naissance

Formulaire obligatoire : pour les parents non mariés déclarant leur 1^{er} enfant commun

Formulaire facultatif : pour les parents mariés déclarant leur 1^{er} enfant commun

Notice :

- Au moins un des parents doit être de nationalité luxembourgeoise.
- Les parents ont seulement le choix pour leur premier enfant commun. Le nom inscrit pour cet enfant sera également celui de leurs enfants communs à naître.
- Le nom de l'enfant sera déterminé par tirage au sort opéré par l'officier de l'état civil, si les parents de l'enfant légitime ne sont pas d'accord sur le nom à choisir pour l'enfant ou si les parents de l'enfant naturel ne remettent pas cette déclaration à la commune de naissance de l'enfant.
- La déclaration de parents non mariés est seulement prise en considération, si le père a reconnu l'enfant (par une reconnaissance faite avant la naissance ou au moment de la déclaration de naissance). Cette déclaration ne vaut pas reconnaissance de l'enfant.

Les soussignés,

Nom du père
Prénom(s)
né le
à
domicile
nationalité

Nom de la mère
Prénom(s)
né le
à
domicile
nationalité

Mariage des parents : oui (...../...../.....) non

déclarent que l'enfant

né le
à

est leur premier enfant commun et déclarent choisir pour lui

le nom suivant

le(s) prénom(s) suivant(s)

Fait à, le

Signature du père

Signature de la mère